

M.R.B.C. – A.A.T.L. – D.U.
Monsieur André VITAL
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : DU 03/04/08
N/réf. : AVL/ah/SGL-2.190/s433
Annexe : 1 dossier comprenant 10 plans

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : SAINT-GILLES / BRUXELLES. Chaussée de Forest / boulevard du Midi / avenues Jean Volders et de la Porte de Hal. Aménagement d'une salle omnisports dans les volumes souterrains inoccupés de la station de métro Porte de Hal et création d'un accès direct depuis la chaussée de Forest.
Dossier traité par M. Fr. Guillan-Suarez.

En réponse à votre courrier du 3 avril 2008 sous référence, réceptionné le 7 avril dernier, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 23 avril 2008 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis les **remarques** suivantes.

Cette demande vise l'aménagement d'une salle omnisport dans les espaces actuellement inoccupés situés au niveau -2 de la station de métro *Porte de Hal*.

Desservie par deux lignes de métro et de pré-métro, l'infrastructure souterraine s'étend sur une surface importante comprise entre le boulevard du Midi et l'avenue Jean Volders. La station compte quatre entrées dont celle de la chaussée de Forest qui, selon le projet, serait dédoublée par le pavillon d'entrée de la salle de sports. Cet édicule serait compris dans la zone de protection de l'immeuble classé sis 20, chaussée de Forest. Il se situerait à proximité de la cité Fontainas et dans la perspective de la porte de Hal, également classées comme monument. Les espaces souterrains étant restés à l'état de gros œuvre, les interventions concernent pour l'essentiel des travaux de finition et la mise au point du système de ventilation.

Si la C.R.M.S. souscrit entièrement à l'aménagement des nouvelles infrastructures sportives en sous-sol, elle décourage toutefois la réalisation du pavillon d'accès.

L'édicule, dont le gabarit est assez important pour des raisons de signalisation, s'ajouterait à l'encombrement du mobilier urbain existant ou projeté dans l'espace public tel que la friterie ou les futurs accès de métro pour PMR. En outre, il cacherait la vue sur l'entrée de métro de la chaussée de Forest depuis les espaces structurants principaux. Les futurs aménagements prévus dans le cadre du Contrat de quartier Fontainas n'y changeront rien.

Cette prééminence de l'entrée d'un équipement privé sur l'entrée de métro (équipement public) pose un problème de hiérarchie sur le plan urbanistique. Sur le plan patrimonial, l'expression architecturale de la nouvelle entrée (parois aveugles en béton imitation bambou, parois intérieures recouvertes de tiges de bambou, toiture métallique galvanisée, éclairage et logo trop

présents) ne fera qu'ajouter à la fragmentation de l'espace existant et ne participera pas de la mise en valeur des lieux. Au vu de nombreux exemples existants, il ne semble d'ailleurs pas indispensable que chaque activité (commerciale ou autre) installée dans les sous-sols des stations de métro soit accessible depuis la surface par un accès indépendant.

Pour cette raison, la C.R.M.S. demande de ne pas réaliser d'édicule en surface et d'intégrer l'entrée de la salle de sport à celle du métro. Un passage souterrain pourrait à cet effet être aménagé depuis le niveau -1 de l'entrée de métro vers la cage d'escalier qui mène à la future salle de sport. Même si une différence de niveau existe entre les deux paliers (-22m/ -20.87m), la création d'un passage entre les deux noyaux de circulation n'est pas impossible sur le plan technique. Cette organisation ne présente pas non plus d'inconvénients sur le plan pratique puisque les heures d'ouverture du club sportif seraient identiques à celles de la station de métro (comme indiqué dans la note explicative). Enfin, l'adaptation du projet offre l'avantage d'augmenter le contrôle social et la sécurité dans l'entrée de métro concernée.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERHULST
Pour le Président, absent

c.c. à : A.A.T.L. – D.M.S.